



*Délibération n° 2020 06 29 n° 04: SCOLAIRE - Subventions de fonctionnement à l'école privée "Jean-Baptiste" pour les classes élémentaires - année scolaire 2019-2020.*

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 22/06/2020
En exercice :	33	
Présents :	31	Affichage de la convocation : 22/06/2020
Pouvoirs :	2	
Votants :	33	Affichage du compte rendu : 03/07/2020
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND Frédérique DAMON, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Matthieu VERPILLAT, Ghislaine FROMM.		
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>		
Mme Fatima FERNI donne pouvoir à MM Daniel JULLIEN Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN		
<b>Absents ou excusés :</b>		
néant		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.442-5 du code de l'éducation, « *Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.* » Il convient de déterminer, pour l'année scolaire 2019-2020, le montant des subventions de fonctionnement attribuées à l'école privée sous contrat d'association "Jean-Baptiste" pour les classes élémentaires.

Le montant de la subvention est égal :

**Nombre d'élèves des classes élémentaires de l'école privée résidant à Vaugneray x forfait communal**

**Définition du forfait communal :** Montant des frais engagés (entretien de bâtiment, eau, chauffage, éclairage, téléphone, salaires personnel d'entretien, fournitures scolaires, crédit bureau, entretien de matériel) au cours de l'exercice 2019 pour l'école élémentaire publique / Nombre d'élèves fréquentant l'école élémentaire publique

Ainsi, le forfait communal de la commune par élève de classe élémentaire est de : **404,49 €**

Nombre d'élèves fréquentant l'école élémentaire publique	247
Montant des dépenses de fonctionnement	99 909,03 €

La subvention à l'école privée « Jean-Baptiste » s'élève à **51 774,72 €**.

**Nombre d'élèves des classes élémentaires de l'école privée résidant à Vaugneray x forfait communal :** 128 x 404,49 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Vu le projet de convention,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :*

**33 suffrages exprimés : 33 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**



*Délibération n° 2020 06 29 n° 04: SCOLAIRE -  
Subventions de fonctionnement à l'école privée  
"Jean-Baptiste" pour les classes élémentaires -  
année scolaire 2019-2020.*

- VOTE** une subvention de fonctionnement de **51 774,72 €** pour l'année scolaire 2019-2020 à l'école privée "Jean-Baptiste" pour les classes d'élémentaire ;
- APPROUVE** la convention relative aux modalités de participation de la commune aux dépenses de fonctionnement
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention
- DIT QUE** le montant en sera prélevé à l'article 6574.212 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du budget 2020 dûment approvisionné.

*Rendue exécutoire compte tenu*

de la transmission en Préfecture le

03/07/2020

et de la publication en mairie le 13/07/2020

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

